"Faire face au terrorisme : une menace pour la paix et pour notre industrie" Joe Plumeri, Président et Directeur Général, Willis Group Rendez-Vous de Septembre, Monte-Carlo 13 septembre 2005

Je sais ce que vous pensez – un panel pour parler du terrorisme et du rôle de l'industrie des assurances, avec M. Ron Pressman de GE Insurance Solutions, le Dr Rohan Gunaratna, expert de renommée mondiale en ce qui concerne Al-Qaïda, Stephen Cain, du World Institute for Security Enhancement ... et Joe Plumeri. Que fait-il là, lui ?

Il est vrai que les courtiers globaux en assurance ont un rôle clé à jouer dans la réaction de l'industrie aux risques terroristes, mais ce domaine comporte beaucoup plus d'inconnus que d'autres.

Le prix de l'assurance, en tant que produit, est basé sur des modèles sophistiqués du risque. Les assureurs peuvent, en général, prévoir le trajet que prendront les ouragans ; ils perçoivent des signes qui indiquent qu'une tempête s'intensifie ou s'affaiblit. Evidemment, ils ne peuvent pas prévoir l'étendue des dégâts – Katrina est là pour nous le rappeler.

Mais si certains éléments des ouragans restent imprévisibles, le terrorisme est encore plus difficile à cartographier, analyser et tarifier. Les actes terroristes ne suivent pas des schémas pré-établis.

Mais pour moi notre approche collective à l'assurance du risque terroriste pose un problème encore plus grave.

Malheureusement, le terrorisme est une réalité qui ne disparaîtra pas dans un avenir prévisible. Je pense que nous serions tous d'accord pour dire que, vu l'état actuel de notre communauté globale et les différences innées – voire la haine – qui existent entre certains groupes, la survenue d'autres attentats ne fait aucun doute.

Certains pays ont su créer des mécanismes de mutualisation selon lesquels les assurances offrent un premier niveau de couverture et les états fournissent le complément, mais ailleurs nous avons un problème durable pour lequel nous ne disposons pas de solution au long cours. Nous apportons des réponses fragmentées à un problème qui exige une solution compréhensive et systématique.

Après le 11 septembre le gouvernement américain avait élaboré et mis en œuvre la TRIA, la Loi sur la Réassurance des Attentats Terroristes, qui offre un soutien raisonnable aux compagnies – mais pas un renflouement total de leur finances – dans l'éventualité d'une nouvelle catastrophe. L'industrie devait fournir le premier niveau de couverture, ce qui était parfaitement approprié, et tout le monde savait, étant donné les dates butoirs inscrites dans la TRIA, qu'il fallait travailler ensemble pour décider de la suite. Mais nous n'avons rien décidé.

Quand il est devenu évident, au début de l'année, que nous ne serions pas prêts pour la fin de la TRIA, toutes sortes d'avis se sont fait entendre : il fallait abandonner la TRIA, la revoir, en étendre la portée, et ainsi de suite...

Puis, avec les attentats dans le métro et les bus de Londres, nous avons eu d'autres preuves de la nature politique et réactive de notre façon de nous assurer contre les risques terroristes.

Nous étudions tous les domaines du risque, et bien qu'il existe beaucoup de professionnels très intelligents dans les assurances qui examinent quotidiennement les risques du

terrorisme avec leurs clients, nous devons, en tant qu'industrie, trouver de nouvelles façons d'aborder ce domaine unique.

Avec les débuts de l'aviation commerciale, la branche aviation des assurances a vu le jour ; depuis la montée malheureuse de la cyber-criminalité nous avons la cyber-assurance. Notre industrie possède une capacité extraordinaire à innover, et nous sommes capables de trouver la bonne approche à l'assurance des risques terroristes. Ca ne sera pas facile, mais nous devons trouver une solution.

Le risque terroriste est imprévisible, mais nous connaissons assez bien les terroristes : qui ils sont, ce qui les motive.

Tandis que le « noyau dur » du terrorisme doit être traqué et éliminé, nous pouvons – et nous devons – faire plus pour couper les terroristes de leurs sources de financement, de recrutement et de soutien. L'industrie de la réassurance doit être prête à consacrer des ressources à l'étude de l'environnement qui engendre le terrorisme.

Il faut savoir poser les questions difficiles.

Par exemple, que pouvons-nous dire de l'impact de la politique gouvernementale sur le risque terroriste? S'il est vrai que la politique étrangère peut avoir pour conséquence des attentats sur le sol national — comme on a pu le suggérer après les attentats dans les trains à Madrid et dans le métro à Londres — comment pouvons-nous en tenir compte dans nos analyses?

Disposons-nous à Washington de l'expertise nécessaire pour mettre au point une approche uniforme aux enjeux majeurs de l'assurance? Il existe aux Etats-Unis un système réglementaire - à mon avis inefficace et dépassé - au niveau des états. Avons-nous besoin d'un mécanisme d'autorisation et d'une agence de réglementation au niveau fédéral?

Fondamentalement, nous ne sommes pas d'accord sur la définition d'un attentat. Nous avons besoin d'un jeu de paramètres clairs et logiques qui représentent un premier niveau d'analyse. Nous devons travailler sur une seule définition afin de minimiser les différences dans nos clauses d'exclusion et de refléter, si c'est possible, les formes de couverture proposées.

Nous somme confronté aussi à des défis uniques – parmi lesquels, comme je l'ai déjà dit, la tâche difficile de prévoir et modéliser le terrorisme en tant qu'événement assuré n'est pas le moindre.

Si la modélisation peut jouer un rôle pour suivre l'accumulation et la gravité potentielle des différents attentats il reste d'autres questions : comment aborder la menace du terrorisme nucléaire, chimique et biologique, sans parler des alertes, vraies ou fausses, liées au terrorisme ? Les dégâts potentiels ne sont limités que par l'imagination des terroristes – ce qui représente peut-êtres la variable la plus terrifiante entre toutes.

Au mieux, il s'agit d'une science inexacte.

Les problèmes de capacité représentent également un défi important : pour une zone définie il n'existe qu'une capacité de couverture limitée. Pour certains souscripteurs cela veut dire 100 millions de dollars sur un rayon de 1200 kilomètres, pour d'autres c'est la même somme pour quelques pâtés de maisons. Dans des zones urbaines comme New York, Londres, Chicago ou Toronto et dans bon nombre d'autres villes, les souscripteurs sont déjà aux limites de leur capacité pour certains quartiers. Il nous faut évaluer la probabilité d'une absence de sinistres liés au terrorisme pendant un certain laps de temps,

ce qui susciterait davantage de concurrence – et de capacité – dans le secteur privé, et permettrait de diminuer progressivement le besoin immédiat d'un soutien de l'état.

(Dans tout les états des USA l'assurance contre les accidents du travail doit couvrir les sinistres provoqués par le terrorisme ; de même dans 18 états pour l'assurance incendie.)

Quelles sont les décisions commerciales que les assureurs peuvent prendre en ce qui concerne leur exposition aux risques liés aux accidents du travail ou aux incendies à la suite d'un attentat ?

Et dans les zones où quelques compagnies à peine couvrent une bonne partie du marché des accidents du travail, ces compagnies risquent en cas d'attentat important de dépasser leur franchise TRIA, ce qui pourrait provoquer des faillites.

La tâche des souscripteurs est ici bien ardue.

D'après une étude effectuée par la Wharton School of Business, si le gouvernement ne renouvelait pas la TRIA les réassureurs n'augmenteraient pas leur capacité à couvrir les pertes dues au terrorisme.

A cause de leur exposition au terrorisme, les assureurs sont plus avisés aujourd'hui qu'en 2002 au moment du vote de la TRIA.

Les incertitudes quant à l'avenir de la TRIA font que les assureurs ne savent pas si, pour les polices actuellement en cours de rédaction, ils disposeront d'une protection contre les risques du terrorisme à partir du 1^{er} janvier 2006. Le débat est en cours au Congrès ; il faut en attendre les résultats.

Le marché de la réassurance peut réagir plus vite que le marché de l'assurance car la plupart des traités de réassurance sont des contrats annuels renouvelés à date fixe à divers moments de l'année. Les assureurs traitent un flux constant d'affaires et doivent donc gérer non seulement le risque du terrorisme mais aussi le risque d'un changement de fond du marché de la réassurance qui les laisserait exposés de façon imprévue au risque.

Les agences de notation étudient le risque terroriste avec une attention nouvelle, et les conséquences au long terme de cet intérêt ne sont pas encore prévisibles. A mesure qu'elles effectuent leurs propres analyses pour évaluer l'exposition au risque des compagnies d'assurance, les actions des agences de notation peuvent avoir des conséquences sur le niveau d'exposition toléré par les compagnies.

Qu'en est il donc de l'avenir ?

Il est clair que le gouvernement américain et le secteur des assurances doivent travailler ensemble à la recherche dune solution. Il s'agit peut-être d'une réponse du type 'Pool Re' avec un niveau de soutien 'catastrophe' proposé par le gouvernement dans le cadre d'une TRIA restructurée ; il s'agit peut-être d'un mécanisme tout à fait différent. Mais un partenariat entre gouvernement et industrie semble être la bonne voie.

Ceci permettrait la poursuite des affaires, car il existerait une couverture contre les catastrophes.

Quelle que soit la bonne réponse il faut la trouver et la mettre en œuvre rapidement, car l'absence de solution nous expose tous aux plus grands risques.